



Municipalité de Rivière-à-Pierre

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **25 septembre 2025**, à 19h00, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante:

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 773, chemin du Lac-Castor (lot # 5 223 092). La demande de dérogation mineure vise à :

- Permettre l'agrandissement du chalet à 0.8 mètre et 2.54 mètres de la ligne latérale contrevenant à la sous-section 6.2.1 du *Règlement de zonage* # 435-14 qui stipule que tout bâtiment principal doit respecter les marges de recul avant, arrière et latérales déterminées par le présent règlement soit une marge de recul latérale de 6 mètres en zone résidentielle de villégiature Rv-1.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par lettre ou par courriel à dg@riviereapierre.com.

Donné ce 20 août 2025.

La directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire,

Lyne Morneau